

Communiqué de presse

Sujet	ENFIN!!! Que d'énergie pour quelques m² de capteurs thermiques solaires
Contact	Isabelle Chevalley, députée, 079 627 92 30
Internet	www.vd.vertliberaux.ch , vd@vertliberaux.ch
Date	13 mai 2011

Vous n'allez surement pas le croire mais il aura fallu plus de 3 ans et plus de 20 lettres à la famille Huber Gavillet à Grandson pour poser 6 m² de capteurs thermiques solaires. Cela s'appelle du mobbing administratif !

Ce vendredi 13 mai était attendu impatiemment par ce jeune couple qui a eu la saugrenue idée de vouloir produire son eau chaude sanitaire grâce au soleil. Il pensait naïvement que cette opération allait se faire sans souci vu que deux de leur voisin, qui se situent dans la même rue, avaient déjà ce genre d'installation. Mais c'était sans compter la ténacité des Monuments historiques du canton de Vaud.

Ces citoyens ont tout vu et tout entendu y compris de la part de la commission consultative qui est chargée de donner son avis concernant l'installation des panneaux solaires. Cette dernière a soutenu que si cette installation se faisait ça créerait un précédent grave dans la rue (ce qui n'est pas le cas puisqu'il y a déjà deux installations) et que si ça continuait comme ça on allait voir des panneaux solaires sur tous les toits... Voilà une bien curieuse manière de soutenir la politique du Conseil d'Etat qui veut encourager les installations de production d'énergies renouvelables.

Plus d'un citoyen aurait été découragé depuis longtemps et c'est d'ailleurs bien ainsi que ça se passe le plus souvent. Mais les Huber Gavillet ont deux petites filles qu'ils veulent pouvoir regarder dans les yeux un jour sans se sentir coupable de n'avoir pas fait le maximum pour leur préserver un environnement acceptable. Ils ont tenu bon et ils peuvent être fier aujourd'hui de leur installation solaire. Dommage, qu'elle ne se voie que par hélicoptère...

Le bilan financier est aussi déplorable. En effet, hormis le coût de l'installation elle-même, les propriétaires ont dû payer 1'956 frs de frais administratifs alors que le Service de l'énergie ne leur a octroyé que ... 1'800 Frs de subventions.

Comment voulez-vous que les citoyens restent motivés à installer des panneaux solaires avec autant d'encoules administratives ? Ce comportement de l'administration est inacceptable ce d'autant plus que Patrimoine suisse dit: « Plus personne ne conteste aujourd'hui l'urgence de réduire les émissions de CO₂. Il ne se justifie donc pas de soustraire les bâtiments sis en zone de protection ou l'ensemble des objets protégés à des mesures dont la pertinence est en principe reconnue. » L'administration n'avait aucune raison législative pour s'opposer à ces panneaux!

Des mesures doivent être prises pour que ce genre de cas ne se reproduise plus. Une intervention au Grand Conseil sera déposée avant l'été.

Petit historique:

- 13.12.2007:** lettre de M. Zeender (l'oncle de l'actuel propriétaire) à la Municipalité, pour 6m² de capteurs thermiques. La Municipalité ayant déjà octroyé une telle autorisation à deux voisins, M. Zeender se dit qu'il n'y aura pas de problème. Mais la Municipalité décide de demander l'avis du SIPAL.
- 23.01.2008:** réponse du SIPAL, division Monuments et Site, à la Municipalité: préavis négatif, "Grandson est une ville médiévale dont la valeur ISOS est nationale ... la pose de capteurs solaires sur les toitures est une atteinte portée à ce magnifique site".
- 05.03.2008:** réponse de la Municipalité qui décide de suivre l'avis du SIPAL et refuse les panneaux.
- 01.04.2008:** entrevue de M. Zeender avec le Municipal M. Baudin.
- 06.05.2008:** M. Zeender envoie une lettre au SIPAL à M. Matile pour demander la révision du préavis. La lettre est restée sans réponse.
- 07.07.2008:** M. Zeender écrit à la commission solaire pour demander de réévaluer le cas.
- été 2008:** vente à terme de la maison par les Zeender aux actuels propriétaires M. et Mme Huber Gavigillet
- 25.10.2008:** lettre à la Municipalité pour relancer le projet
- 13.11.2008:** réponse de la Municipalité, qui va reprendre les démarches restées en suspens avec les Zeender.
- 26.11.2008:** la Municipalité informe les propriétaires que l'article 39 , al. 2 du PPA de la vieille ville pose problème.
- 07.11.2009:** les propriétaires soumettent une nouvelle demande à la municipalité avec cette fois 5m² de capteurs.
- 09.12.2009:** la Municipalité informe qu'elle autorise la pose des capteurs; mais joint une copie de son courrier au SIPAL.
- Quelques jours plus tard:** téléphone de Mme Bavaud du SIPAL (région Nord), au Municipal M. Baudin. Elle pose son veto à toute poursuite du projet et dénonce la décision de la Municipalité.
- 23.12.2009:** La Municipalité informe les propriétaires qu'ils doivent stopper leurs démarches et l'autorisation préalable est suspendue.
- 21.02.2010:** les propriétaires demandent des explications et une entrevue sur place avec le SIPAL et la commission consultative solaire.

- 03.03.2010:** lettre de la Municipalité qui explique aux propriétaires qu'elle devait se plier au SIPAL mais que le Municipal en charge est ouvert à une entrevue sur place avec le SIPAL.
- 04.03.2010:** les propriétaires écrivent directement à la commission consultative solaire.
- 20.04.2010:** lettre de la commission consultative solaire à la Municipalité, qui préavise négativement car cela pourrait créer un précédent dans la Rue Haute et cela risque d'ouvrir la porte à de nombreuses autres installations de capteurs dans un site ISOS d'importance nationale.
- 01.09.2010:** Visite sur place de la commission consultative solaire. 10 personnes se déplacent pour une installation solaire de 6m².
- 21.09.2010:** le SIPAL division Patrimoine informe la Municipalité qu'elle est en droit d'exiger une mise à l'enquête pour la pose des capteurs.
- 22.09.2010:** La Commission consultative explique à la Municipalité que ce cas est limite et que l'autorisation revient à la Municipalité! Mais elle impose quand même que l'installation couvre toute la largeur du réveillonage, et que l'installation soit intégrée à la toiture et qu'elle soit équipée de verre anti-reflet.
- 06.10.2010:** Lettre de la Municipalité pour informer les propriétaires qu'ils doivent faire une enquête complète. Enquête qui va leur coûter près de 2'000 Frs, merci le SIPAL!
- fin 2010:** projet de mise à l'enquête déposé avant Noël, durée env. 6 semaines.
- février 2011:** enquête ok mais le rapport de la CAMAC qui se base sur l'avis du SIPAL exige d'avoir un pourtour en ferblanterie cuivre, capteurs munis de verre anti-reflet (ceci était noir sur blanc dans la mise à l'enquête), tout comme l'implantation intégrée en toiture, et que cela couvre toute la largeur.
- mars 2011:** Il aura fallu attendre 6 semaines pour obtenir la subvention de 1'800 Frs du SEVEN sans pouvoir commencer les travaux.
- 05.05.2011:** travaux et pose des capteurs, ouf!